

PHÉNOMÈNE PONCTUEL D'EAU ROUGE AU ROBINET

L'eau de votre robinet peut par moment être colorée : jaune orangé, rouge, voire marron. Voici les informations concernant ce phénomène et comment réagir.

QUELLE EST L'ORIGINE DE CE PHÉNOMÈNE ?

Les ressources en eau de la CAH sont **naturellement riches en fer et en manganèse**. Bien que 99% de ces éléments soient éliminés biologiquement par les usines de traitement d'eau de la collectivité, des dépôts résiduels se forment dans les conduites de distribution. **La coloration de l'eau du robinet est due à la mise en suspension de ces petits dépôts de fer et de manganèse**. Cela se manifeste généralement lors d'un changement brutal des débits, des pressions ou du sens de circulation de l'eau dans le réseau de distribution d'eau, lié à des travaux, des essais de défense incendie, une casse...) ou l'utilisation non maîtrisée, voire non autorisée, des poteaux d'incendie.

L'EAU RESTE-T-ELLE POTABLE ?

Cette coloration n'altère pas le caractère potable de l'eau du robinet : il n'existe pas de limites réglementaires pour le fer et le manganèse. La présence de ces particules en excès dans l'eau est néanmoins source de désagréments pour les consommateurs : goût métallique de l'eau, dépôts au fond des casseroles pendant la cuisson, coloration du linge.

Bien que cette eau ne puisse pas rendre malade, les consommateurs préfèrent, par précaution, ne pas consommer l'eau colorée pour la boisson et la préparation des denrées alimentaires consommées crues.

QUE FAIRE QUAND CELA M'ARRIVE ?

Par précaution, ne consommez pas l'eau colorée et n'utilisez pas de machine à laver. **Laissez couler (purgez) l'eau de votre robinet** jusqu'à ce que l'eau retrouve un aspect normal (plus de coloration marquée).

Si vous ne constatez aucune amélioration, **appelez la Direction des Cycles de l'Eau aux coordonnées ci-dessous**. Les agents du service se déplaceront 24h/24 et 7j/7 pour effectuer des purges du réseau au niveau des poteaux incendie pour rétablir la situation.

Dès que l'eau est limpide, vous pouvez à nouveau la consommer.

QUELLES ACTIONS SONT ENTREPRISES ?

Ce phénomène n'est pas exceptionnel. Il est lié au fonctionnement de tout réseau d'eau potable (variation de débit, casse...). Néanmoins, la CAH mène un suivi étroit de la fréquence d'apparition de ces eaux colorées et conduit des programmes d'actions réguliers pour limiter l'apparition de ces phénomènes (rinçage des conduites principales, surveillance et optimisation du traitement des eaux souterraines). La CAH investit également chaque année en faveur du renouvellement progressivement les conduites d'eau, afin de limiter le phénomène de dépôts.